



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 87300

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la question du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR). À la suite de l'objectif dévoilé d'une application prévue à compter de 2018, la fondation IFRAP souligne que cette réforme ne peut se faire que sous certaines conditions. L'une des recommandations émises par l'IFRAP est qu'il « importe de choisir l'option de l'année blanche pour tous ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87300

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6280

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)